

tempête le jeudi 08/01/2026 - SIDPC

Mesdames et Messieurs les maires,

La Préfecture des Côtes-d'Armor vous informe qu'une tempête va toucher le département le jeudi 08/01/2026 en fin de journée entre 17h et 21h. Des rafales sont attendues entre de 90km/h à 110 km/h dans les terres et entre 110 km/h à 120 km/h sur le littoral.

Afin d'anticiper au mieux cet évènement, nous vous remercions de bien vouloir diffuser les conseils de comportements suivants à vos administrés :

- se tenir éloigné des arbres et des cours d'eau,
- prendre garde aux chutes d'objets,
- protéger sa maison et les biens exposés au vent,
- se tenir informé et éviter les déplacements,
- prendre garde aux chutes d'arbres et d'objets,
- ne pas intervenir sur les toits,
- s'abriter dans un bâtiment en dur,
- éviter d'utiliser le téléphone et les appareils électriques,
- installer les groupes électrogènes à l'extérieur de la maison,
- vérifier ou démonter les chapiteaux, tentes ou structures pour l'organisation de manifestations ou rassemblements.

Ces données sont susceptibles d'évoluer. Les prévisions météorologiques seront affinées au fur et à mesure en tant que de besoin.

Nous vous invitons à suivre les prochains bulletins de vigilance en consultant le site de Météo France: <https://vigilance.meteofrance.fr/>

Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

Bien reçu